



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisans

Question écrite n° 72473

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les vives préoccupations exprimées par la FENARA (fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat) s'agissant de la prise en charge de la perte d'autonomie. Alors que le projet de loi de santé 2015 prévoit une meilleure adaptation de la société face au vieillissement de la population, certaines mesures prises ne vont pas dans ce sens. Non seulement l'aide prévue pour les aidants est très insuffisante pour répondre aux besoins des personnes les plus atteintes et les plus isolées ; de plus rien n'est envisagé pour les personnes résidant en établissement. Afin de pallier ce manque de cohérence, la FENARA demande notamment une revalorisation importante de l'APA pour tous les niveaux de dépendance ; des mesures rapides pour permettre aux familles de faire face au coût des maisons de retraite ; une aide importante aux aidants telle que le développement des structures d'accueil temporaire et de répit à des prix abordables, un soutien social et psychologique gratuit et la création d'un statut ; l'assurance que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie est totalement affectée à la dépendance, indépendamment de la parution de la future loi ; un financement par la solidarité nationale assuré par un prélèvement obligatoire dû par toute la population ; et une incitation fiscale pour souscrire une assurance dépendance complémentaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement entend répondre aux attentes des retraités de l'artisanat pour permettre de satisfaire leur demande.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72473

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 120

Question retirée le : 28 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)